



REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
TRAMOYES
Département de l'Ain

Le Mercredi onze Avril deux mille dix-huit, à vingt heures trente minutes à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Xavier DELOCHE, Maire.

Date de convocation : 04.04.2018

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Étaient présents : M DELOCHE Xavier, Maire - Mme FILLION Brigitte - M GOY André - Mme OLIVIER Chantal - M DESVIGNES Jean-Luc - Mme NOIRAY Valérie, Adjointes - M BONNET René - Mme LACHENAL Hélène - M OTT Christian - Mme CATHERIN Marina - M CURSIO Franck - Mme POUCHOULIN Christine - Mme BELLEMIN MAGNINOT Véronique - Mme SARAZIN Lydie - M GONCALVES Nestor - M CRUIZIAT Flavien - M CRISCUOLO Philippe - Mme LAROUZEE CERVANTES Carol-Anne, Elus.

Était excusé : M GEOFFRAY Fabien

Était absent :

Procuration : M GEOFFRAY à M DELOCHE

N° 04.2018

A été nommé Secrétaire de Séance : Mme Véronique BELLEMIN MAGNINOT

ORDRE DU JOUR

- Mise à jour du tableau de la composition du Conseil Municipal de Tramoyses
- Election d'un secrétaire de séance
- Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 06/03/2018 et du 23/03/2018.
- Information des décisions prises par le Maire au titre de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

* * *

FINANCES

• **VOTE DES TAUX DES 3 TAXES AUX CONTRIBUTIONS DIRECTES**

- Taxe d'Habitation
- Taxe Foncière sur Propriétés Bâties
- Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties

• **LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE PRIORITE 1 DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (SDA)**

• **MARCHE DE SERVICE POUR LES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE**

AFFAIRES GENERALES

- CHARTE DE L'ELU LOCAL POUR LES NOUVEAUX CONSEILLERS
- ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS

- ELECTION DES MEMBRES APPELES A SIEGER A LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES
- CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES
- DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE
- DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIVERSES INSTITUTIONS /
 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE L'AIN
 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DOMBES/SAÔNE
 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU RUISSEAU DES ECHETS ET DU RAVIN DES PROFONDIERES
 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
 - DESIGNATION DES DELEGUES AU CNAS - COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE
- CRÉATION D'UNE MAIRIE ANNEXE POUR LA CRÉATION D'UNE MAIRIE ANNEXE A LA SALLE DES FETES POUR LES CÉRÉMONIES OFFICIELLES ET L'ORGANISATION DES SCRUTINS AUX ELECTIONS

PERSONNEL COMMUNAL

- CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL POUR LES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA MAIRIE

POUR INFO ET SUIVI

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

-ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

➤ **INFORMATIONS GENERALES**

- ACTUALITÉS DES ADJOINTS
- AFFAIRE BOUCHARDON

* * *

➤ Mise à jour du tableau de la composition du Conseil Municipal de Tramoyes

1- M DELOCHE Xavier	Maire	Délégué CC
2- Mme FILLION Brigitte	1 ^{er} Adjointe	Déléguée CC
3- M GOY André	2 ^{ème} Adjoint	
4- Mme OLIVIER Chantal	3 ^{ème} Adjointe	
5- M DESVIGNES Jean-Luc	4 ^{ème} Adjoint	
6- Mme NOIRAY Valérie	5 ^{ème} Adjointe	
7 – M CURSIO Franck	Conseiller Municipal	
8- Mme BELLEMIN MAGNINOT Véronique	Conseillère Municipale	
9- M OTT Christian	Conseiller Municipal	
10- Mme POUCHOULIN Christine	Conseillère Municipale	
11- M GEOFFRAY Fabien	Conseiller Municipal	
12- Mme LACHENAL Hélène	Conseillère Municipale	
13- M BONNET René	Conseiller Municipal	
14- Mme CATHERIN Marina	Conseillère Municipale	
15- M GONCALVES Nestor	Conseiller Municipal	
16- Mme SARAZIN Lydie	Conseiller Municipal	
17- Flavien CRUIZIAT	Conseillère Municipale	
18 - M CRISCUOLO Philippe	Conseiller Municipal	
19 - Mme LAROUZEE CERVANTES Carol-Anne	Conseillère Municipale	

➤ **Election d'un secrétaire de séance**

Madame BELLEMIN MAGNINOT est élue secrétaire de séance.

➤ **Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 06/03/2018 et du 23/03/2018.**

Les comptes rendus sont approuvés.

➤ **Information des décisions prises par le Maire au titre de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Pas de point à aborder pour cette séance.

* * *

• VOTE DES TAUX DES 3 TAXES AUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

01 /VOTE DES TAUX DES 3 TAXES AUX CONTRIBUTIONS DIRECTES/

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des nouvelles bases d'imposition telles que notifiées pour l'année 2018 et qui prévoient un produit prévisionnel de : 532 959 € contre 495 800 € en bases initiales de 2017. La Commune ayant revalorisé les taux de la TH et de la TFPB de 5 % en 2017.

Il dit que :

- pour la première année, la CCMP prendra à sa charge les prélèvements du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) mis en place par la Loi des finances de 2012, de toutes les Communes adhérentes.

- les montants de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) seront de 96 547 € pour la Dotation Forfaitaire (DF) contre 104 126 € en 2017 (124 611 € en 2016) et de la Dotation de Solidarité Rurale "péréquation" (DSR P) de 19 437 € contre 19 656 € en 2017.

- l'excédent de fonctionnement capitalisé ne permet pas de réaliser un virement à la section d'investissement.

- une simulation sera faite pour mesurer l'incidence de la suppression future de la taxe d'habitation, sachant que l'Etat doit la compenser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ de ne pas augmenter les taux des Taxes Directes Locales pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal Par 19 voix «pour», 0 voix «contre», 0 «abstention»

➤ **DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit le taux des taxes directes locales pour l'année 2018 :

TH : 15.89 %

TF : 15.59 %

TFNB : 44.63 %

En conséquence, les taux des Taxes Directes Locales, pour l'année 2018, seront comme suit pour un produit prévisionnel attendu de : 532 959.00 €uros :

Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'Année 2018

Libellé	Base 2017	Taux 2017	Montant 2017	Variation Base %	Base 2018	Taux 2018	Montant 2018	Variation Produit %	Variation Taux %
Taxe d'habitation	1 799 810	15.89%	285 990	3.12	1 856 000	15.89%	294 918	3.12	0.00
Taxe Foncière (bâti)	1 340 193	15.59%	208 936	1.93	1 366 000	15.59%	212 959	1.93	0.00
Taxe Foncière (non bâti)	55 523	44.63%	24 780	1.22	56 200	44.63%	25 082	1.22	0.00
Total			519 706	1.57		Total	532 959	1.57	0.00

• LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE PRIORITE 1 DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (SDA)

02 /LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE PRIORITE 1 DU SDA/

Maitrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation par gainage du réseau d'assainissement strict pour suppression des eaux claires parasites Travaux D, F, G, K, L et M du Schéma directeur d'assainissement sur la commune de Tramoyes :

- Validation du programme
- Lancement des procédures nécessaires à la réalisation de l'opération

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 avril 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le schéma directeur d'assainissement réalisé par IRH en 2016/2017,

Vu l'enveloppe financière des travaux prévue en fin d'AVP de 142 767.00 € et l'ensemble des dépenses afférentes à l'opération détaillées comme il suit :

RECAPITULATIF FINANCIER

TRAVAUX	Montant
TRAVAUX PREPARATOIRES y compris ITV et curage initial et	24 277,50 €
REHABILITATION par gainage partiel et continu	101 920,00 €
ESSAIS - PLAN DE RECOLEMENT- DIVERS	3 590,50 €
TOTAL HT TRAVAUX	129 788,00 €
TOTAL HT TRAVAUX avec divers imprévus : +10 %	142 767,00 €

ETUDES	Montant
AMO ADI01	10 125,00 €
Maitrise d'œuvre	16 300,00 €
Relevé GPS tracé collecteur + curage et ITV	5 945,00 €
Diagnostic HAP / Amiante	2 000,00 €

RECAPITULATIF	Montant
TOTAL HT	177 137,00 €
TVA 20,00 %	28 553,40 €
TOTAL TTC	205 690,40 €

Considérant que pour réaliser cette opération, la Commune doit lancer une procédure de consultation pour les missions suivantes :

- Maîtrise d'œuvre,
- Etude niveau AVP détaillé pour reprise réseau amont regard CAB106,
- Levé topo,
- Enquêtes de branchement,
- Inspections télévisées (ITV),
- Diagnostic amiante et HAP.

Considérant que la désignation du Maître d'œuvre et des autres prestataires intellectuels interviendra selon une procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

- Approuve le programme de l'opération de travaux de réhabilitation par gainage du réseau d'assainissement strict pour suppression des eaux claires parasites Travaux D, F, G, K, L et M du Schéma directeur d'assainissement sur la commune de Tramoyes, pour un montant de 177 137.00 € HT,
- Arrête l'enveloppe financière des travaux pour un coût d'opération prévisionnel à hauteur de 142 767.00 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer, à organiser la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci et à la conclusion de ce marché ainsi qu'à son exécution,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer, à organiser la procédure de consultation de :
 - Maîtrise d'œuvre,
 - Etude niveau AVP détaillé pour reprise réseau amont regard CAB106,
 - Levé topo,
 - Enquêtes de branchement,
 - Inspections télévisées (ITV),
 - Diagnostic amiante et HAP.en procédure adaptée et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celles-ci et à la conclusion de ces marchés ainsi qu'à son exécution,
- Décide de faire inscrire les crédits nécessaires au budget pour la durée du marché.

MARCHE DE SERVICE POUR LES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

03 /LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE MARCHE POUR LA PRESTATION DE SERVICE POUR LA FOURNITURE DE REPAS LIVRES EN LIAISON FROIDE DESTINES AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE TRAMOYES/

VU le contrat signé entre la Commune de Tramoyes et la Société RPC « Restauration Pour les Collectivités » en 2015 pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de réaliser le renouvellement du marché pour la prestation de service pour la fourniture de repas livrés en liaison froide destinés au service de restauration scolaire pour une durée d'1 an et renouvelable pour 1 an. Cela permettra de réaliser un projet de mise en place d'un self et d'une nouvelle organisation du service.

Le présent marché a pour objet :

- a) L'approvisionnement des denrées alimentaires nécessaires à la fabrication des repas
- b) La confection des repas, en conformité avec les prescriptions alimentaires et nutritionnelles, les normes de sécurité et d'hygiène en vigueur, les normes homologuées et enregistrées de l'AFNOR, les spécifications techniques inscrites dans les décisions du groupe permanent d'étude des marchés alimentaires (G.P.E.M/D.A). Toute disposition nouvelle du GPEMDA est applicable dès sa publication.
- c) Le transport des repas aux catégories de bénéficiaires précisés ci-après en conformité avec le cahier des charges et les normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.
- d) Le contrôle de l'hygiène, notamment la réalisation à ses frais, des autos contrôles microbiologiques prévus par la réglementation, selon une fréquence minimale d'un

autocontrôle par mois ; les résultats devant être régulièrement communiqués à la Municipalité.

Cette mission s'exerce pour le déjeuner des élèves et éventuellement des adultes de l'école maternelle et primaire ; les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire conformément au calendrier scolaire actuel et modifiable par la Collectivité en fonction des besoins du service.

Une prestation supplémentaire obligatoire est envisagée pour le déjeuner des élèves et enseignants de l'école maternelle et primaire ; les mercredis pendant la période scolaire conformément au calendrier scolaire.

Pour mémoire, le coût de revient actuel est de 8.70 € incluant toutes les charges afférentes au service (charges d'entretien, eau, électricité, gaz, charges de personnel, etc...). Les repas sont fournis par RPC au prix de 2.53 €. Les familles payent 4.60 € par repas.

Valérie NOIRAY propose que ce marché soit signé pour un an renouvelable une fois, pour ne pas être bloqué si le projet de demi-self prenait du retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

Par 19 voix «pour», 0 voix «contre», 0 «abstention»

- **DECIDE** du lancement de la procédure pour la prestation de service pour la fourniture de repas livrés en liaison froide destinés au service de restauration scolaire pour un 1 an et renouvelable 1 an seulement.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché

• ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

04 /ACQUISITION D'UNE LICENCE IV/

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le commerce « Café de la Mairie » exploité par Mr PLANTIER Roland et la Licence IV liée audit établissement sont actuellement à vendre.

Afin de conserver cette licence IV sur la Commune et conformément aux dispositions de la Loi Macron du 6 Août 2015 modifiant l'article L. 3332-11 du Code de la Santé Publique,

Extrait de l'Article :

« Un débit de boissons à consommer sur place exploité peut être transféré dans la région où il se situe. Les demandes d'autorisation de transfert sont soumises au représentant de l'Etat dans le département où doit être transféré le débit de boissons. Le maire de la commune où est installé le débit de boissons et le maire de la commune où celui-ci est transféré sont obligatoirement consultés. Lorsqu'une commune ne comporte qu'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie, ce débit ne peut faire l'objet d'un transfert qu'avec l'avis favorable du maire de la Commune. »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a déjà émis un avis défavorable à son transfert vers une autre Commune.

Il explique qu'afin que cette Licence reste conformément à la législation en vigueur sur le territoire de la Commune de Tramoyes, il y a lieu que la Collectivité se porte acquéreuse de cette Licence IV et que celle-ci est au prix de vente de 5 000 €. Ceci permettra de promouvoir par une attractivité l'installation future d'un nouvel établissement.

Une discussion entre les élus permet de mesurer l'opportunité de cet achat (attractivité de la commune pour un futur commerçant, prix raisonnable) mais également les risques (obligation d'ouvrir un débit de boissons une fois par an, responsabilité liée à la vente d'alcool).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Par 11 voix «pour», 2 voix «contre», 6 «abstention»

- **ACCEPTE** d'acquérir pour le compte de la Commune la licence IV pour la somme de 5 000.00€ et frais afférents.
- **DEMANDE** à ce que le Siège Social de cette LICENCE IV soit : La Salle des Fêtes de Tramoyes, 244 Route des Echets 01390 TRAMOYES
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout autre document relatif à cette affaire et à payer tous les frais afférents.

AFFAIRES GENERALES

• CHARTE DE L'ELU LOCAL POUR LES NOUVEAUX CONSEILLERS

06 /CHARTE DE L'ELU LOCAL/

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 2123-20 et Article L1111-1-1

Créé par LOI n°2015-366 du 31 Mars 2015 - art. 2

VU la délibération du Conseil Municipal n° 02 en date du 23 Mars 2018

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Suite à la mise à jour du tableau des Conseillers Municipaux en date du 24 Mars 2018, le Conseil Municipal demande aux deux nouveaux conseillers M CRISCUOLO Philippe et Mme LAROUZEE CERVANTES Carol-Anne de signer la Charte de l'Elu Local.

Les deux Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de signer la Charte de l'Elu Local
- **DÉCLARE** recevoir cette Charte et le livret annexé en version de Mars 2018.

• **ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CCAS**

07 /ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS

M. DELOCHE Xavier, Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En ce début de mandature municipale suite au renouvellement intégral de ses Membres, le Conseil Municipal doit élire la moitié des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de la Commune.

Il demande également à ses Membres qui seront nouvellement élus de bien vouloir proposer au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de se recentrer sur ses missions premières, à savoir l'aide aux personnes en difficulté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles, et notamment ses Articles R. 123-7 et R. 123-8,

Vu sa délibération fixant à 6 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Procès-Verbal de sa séance d'installation du 23 Mars 2018 et de la dernière mise à jour du tableau des Membres du Conseil Municipal en date du 24 Mars 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DÉCIDE : De procéder ainsi qu'il suit à l'élection de ses représentants au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de TRAMOYES :

L'unique liste de candidats présentée est la suivante :

M DELOCHE Xavier, Maire de Tramoyes désigné Président du CCAS

Liste unique :

- Mme OLIVIER Chantal
- M BONNET René
- Mme LACHENAL Hélène
- Mme CATHERIN Marina
- M CURSIO Franck
- Mme LAROUZEE CERVANTES Carol-Anne

Sont donc proclamés élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de TRAMOYES :

- Mme OLIVIER Chantal
- M BONNET René
- Mme LACHENAL Hélène
- Mme CATHERIN Marina
- M CURSIO Franck
- Mme LAROUZEE CERVANTES Carol-Anne

• ELECTION DES MEMBRES APPELES A SIEGER A LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

08 /ELECTION DES MEMBRES APPELES A SIEGER A LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES/

Vu les Articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette Commission est composée de 3 Membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. (Commune de moins de 3 500 habitants).

- **DECIDE** de procéder à l'élection des trois Membres Titulaires et des trois Membres Suppléants de la Commission d'Appel d'Offres,

L'unique liste de candidats présentée est la suivante :

- liste unique :

Délégués Titulaires

- M GOY André
- M OTT Christian
- M CRISCUOLO Philippe

Délégués Suppléants

- Mme FILLION Brigitte
- M GONCALVES Nestor
- Mme NOIRAY Valérie

Sont donc proclamés élus membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de TRAMOYES :

Délégués Titulaires

- M GOY André
- M OTT Christian
- M CRISCUOLO Philippe

Délégués Suppléants

- Mme FILLION Brigitte
- M GONCALVES Nestor
- Mme NOIRAY Valérie

Auront voix consultatives :

- Le responsable du service technique compétent pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat.

- Une personne désignée par le Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation (suivant les besoins).

- Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la Commission d'Appel d'Offres, le Comptable Public et un représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations

• **CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES**

09 / CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉSIGNATION DE LEURS MEMBRES

Le Maire indique à l'assemblée municipale qu'il y a lieu de procéder à la création des commissions municipales conformément à l'Article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n° 2013-403 du 17 Mai 2013 - Art. 29.

Le Maire rappelle qu'il est Président de droit dans les commissions et chacune a un vice-Président qui pourra les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Le Maire propose les commissions suivantes à caractère permanent :

- 1. FINANCES**
- 2. TECHNIQUE : VOIRIE / EAU / ASSAINISSEMENT / BÂTIMENTS COMMUNAUX / SÉCURITÉ / ÉCLAIRAGE PUBLIC / CIMETIÈRE / ESPACES VERTS**
- 3. URBANISME**
- 4. VIE SCOLAIRE**
- 5. INFO COM**
- 6. LOGEMENT SOCIAL**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** la création de 6 commissions municipales
- **DESIGNE** les membres des commissions

1. Pour la commission FINANCES

- Mme FILLION Brigitte, 1^{ère} Adjointe, Vice-Présidente**
- M GOY André, 2^{ème} Adjoint
- Mme OLIVIER Chantal, 3^{ème} Adjointe
- M DESVIGNES Jean-Luc, 4^{ème} Ajointe
- Mme NOIRAY Valérie, 5^{ème} Adjointe
- M OTT Christian
- M CURSIO Franck
- M GONCALVES Nestor
- M CRISCUOLO Philippe

2. Pour la commission TECHNIQUE : VOIRIE / EAU / ASSAINISSEMENT / BÂTIMENTS COMMUNAUX / SÉCURITÉ / ÉCLAIRAGE PUBLIC / CIMETIÈRE / ESPACES VERTS

- **Mme NOIRAY Valérie, 5^{ème} Adjointe, Vice-Présidente**
- M DESVIGNES Jean-Luc, 4^{ème} Ajointe
- M. GOY André
- M BONNET René
- M GONCALVES Nestor
- M GEOFFRAY Fabien

3. Pour la commission URBANISME

- **M GOY André, 2^{ème} Adjoint, Vice-Président**
- Mme FILLION Brigitte, 1^{ère} Adjointe
- M DESVIGNES Jean-Luc, 4^{ème} Ajointe
- Mme NOIRAY Valérie, 5^{ème} Adjointe
- M CURSIO Franck
- Mme POUCHOULIN Christine
- M GONCALVES Nestor

4. Pour la commission VIE SCOLAIRE

- **Mme OLIVIER Chantal, 3^{ème} Adjointe, Vice-Présidente**
- Mme CATHERIN Marina
- Mme POUCHOULIN Christine
- Mme BELLEMIN MAGNINOT Véronique
- Mme SARAZIN Lydie
- M GONCALVES Nestor
- Mme LAROUZEE CERVANTES Carol-Anne

5. Pour la commission INFO COM

- **Mme FILLION Brigitte, 1^{ère} Adjointe, Vice-Présidente**
- Mme CATHERIN Marina
- Mme POUCHOULIN Christine
- Mme BELLEMIN MAGNINOT Véronique
- Mme SARAZIN Lydie
- M CRUIZIAT Flavien
- Mme LAROUZEE CERVANTES Carol-Anne

6. Pour la commission LOGEMENT SOCIAL

- **Mme OLIVIER Chantal, 3^{ème} Adjointe, Vice-Présidente**
- M BONNET René
- Mme LACHENAL Hélène
- Mme CATHERIN Marina
- M CURSIO Franck
- Mme LAROUZEE CERVANTES Carol-Anne

• **DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

10/DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit élire un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Il expose que le gouvernement souhaite que soit désigné au niveau des collectivités territoriales des interlocuteurs privilégiés pour la défense. Les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation auprès du Conseil Municipal et des administrés de leur Commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés auprès des autorités civiles et militaires du Département et de la Région au sein de la Commune.

Monsieur le Maire propose la candidature de M GEOFFRAY Fabien.

Le Conseil Municipal, Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de désigner M GEOFFRAY Fabien, en charge des questions de défense.

• **DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIVERSES INSTITUTIONS /**

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE L'AIN

11/DÉSIGNATION DES DÉLÈGUES AUX DIVERSES INSTITUTIONS /SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE TÉLÉCOMMUNICATION DE DE L'AIN - SIEA

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite aux dernières élections municipales et à l'installation du Conseil Municipal en date du 23 Mars 2018 et de la dernière mise à jour du tableau des Membres du Conseil Municipal en date du 24 Mars 2018, il convient de procéder à l'élection d'un Délégué titulaire et de deux Délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie et de Télécommunication de l'Ain - 32 Cours de Verdun CS 50268 01006 BOURG EN BRESSE CEDEX

Pour le Délégué Titulaire, il est proposé :

- M DELOCHE Xavier, Maire

Pour les Délégués Suppléants, il est proposé :

- Mme FILLION Brigitte, 1^{ère} Adjointe
- Mme OLIVIER Chantal, 2^{ème} Adjointe

Le Conseil Municipal après avoir procédé au vote et **à l'unanimité** sont élus :

DELEGUE TITULAIRE :

- M DELOCHE Xavier, Maire

DELEGUES SUPPLEANTS :

- Mme FILLION Brigitte, 1^{ère} Adjointe
- Mme OLIVIER Chantal, 2^{ème} Adjointe

**- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE
DOMBES/SAÔNE**

12 /SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DOMBES/SAÔNE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite aux dernières élections municipales et à l'installation du Conseil Municipal en date du 23 Mars 2018 et de la dernière mise à jour du tableau des Membres du Conseil Municipal en date du 24 Mars 2018, il convient de procéder à l'élection de deux Délégués titulaires et de deux Délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical du SIEP - Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable DOMBES-SAÔNE - Les Trois Fontaines 01390 CIVRIEUX

Pour les Délégués Titulaires, il est proposé :

- Mme NOIRAY Valérie, 5^{ème} Adjointe
- M DESVIGNES Jean-Luc, 4^{ème} Adjoint

Pour les Délégués Suppléants, il est proposé :

- M TOURNY Alain, Électeur et déclarant Résidence Principale sur la Commune
- M DEPLANCHE Jérémy, Electeur et déclarant Résidence Principale sur la Commune

Le Conseil Municipal après avoir procédé au vote et **à l'unanimité** sont élus :

DELEGUES TITULAIRES :

- Mme NOIRAY Valérie, 5^{ème} Adjointe
- M DESVIGNES Jean-Luc, 4^{ème} Adjoint

DELEGUES SUPPLEANTS :

- M TOURNY Alain, Électeur et déclarant Résidence Principale sur la Commune
- M DEPLANCHE Jérémy, Electeur et déclarant Résidence Principale sur la Commune

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU RUISSEAU DES ECHETS ET DU RAVIN DES PROFONDIERES

13 /SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU RUISSEAU DES ECHETS ET DU RAVIN DES PROFONDIERES

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite aux dernières élections municipales et à l'installation du Conseil Municipal en date du 23 Mars 2018 et de la dernière mise à jour du tableau des Membres du Conseil Municipal en date du 24 Mars 2018, il convient de procéder à l'élection d'un Délégué titulaire et d'un Délégué suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Ruisseau des Echets et du Ravin des Profondières - Mairie 01390 TRAMOYES.

Pour le Délégué Titulaire, il est proposé :
- M DESVIGNES Jean-Luc, 4^{ème} Adjoint

Pour le Délégué Suppléant, il est proposé :
- Mme NOIRAY Valérie, 5^{ème} Adjointe

Le Conseil Municipal après avoir procédé au vote et **à l'unanimité** sont élus :

DELEGUE TITULAIRE :

- M DESVIGNES Jean-Luc, 4^{ème} Adjoint

DELEGUE SUPPLEANT :

- Mme NOIRAY Valérie, 5^{ème} Adjointe

• COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - DESIGNATION DES DELEGUES AU CNAS - COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Point reporté ultérieurement

• CRÉATION D'UNE MAIRIE ANNEXE POUR LA CRÉATION D'UNE MAIRIE ANNEXE A LA SALLE DES FETES POUR LES CÉRÉMONIES OFFICIELLES ET L'ORGANISATION DES SCRUTINS AUX ELECTIONS

14 /CRÉATION D'UNE MAIRIE ANNEXE A LA SALLE DES FÊTES POUR LES CÉRÉMONIES OFFICIELLES ET L'ORGANISATION DES SCRUTINS AUX ÉLECTIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour l'organisation des cérémonies officielles (Cérémonies officielles : 8 Mai, 11 Novembre, etc...) et l'organisation des prochains scrutins électoraux de créer une Mairie-Annexe à la Salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de créer une Mairie-Annexe pour les cérémonies officielles et l'organisation des prochains scrutins électoraux
- **ACCEPTE** que cette Mairie-Annexe soit créée à la Salle des Fêtes, 244 Route des Echets à TRAMOYES.

PERSONNEL COMMUNAL

• CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL POUR LES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA MAIRIE

15 /MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE/

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau il habilite l'autorité à recruter,

VU le tableau des emplois permanents de la Commune en date du 28/09/2016

Monsieur le Maire rappelle qu'en prévision du départ par voie de mutation de l'agent en poste sur l'emploi de Secrétaire Générale des Services, il y a lieu de statuer sur la modification du service Administratif. À cette occasion, Monsieur le Maire demande la modification des postes de la Commune. Il suggère la création d'un poste d'Attaché Territorial pour les fonctions de Directeur Général des Services.

Brigitte FILLION explique que deux postes seraient ouverts, mais qu'un seul recrutement ne serait effectué, cela permet surtout d'avoir plus de candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** la proposition du Maire et décide d'ouvrir un poste d'Attaché Territorial au Service Administratif pour les fonctions de Directeur Général des Services.
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

POUR INFO ET SUIVI

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Modifiées comme ci-dessus

➤ **INFORMATIONS GENERALES**

En début de séance il a été fait 1 minute de silence en hommage à 4 personnes :

- Gendarme Arnaud BELTRAME
- Mme DEBOUT
- M. GAUTIER, père d'Hélène LACHENAL, Conseillère
- Mme RADIX

Préambule : M CRUSCUOLO et Mme Mme LAROUZEE CERVANTES Carol-Anne ont prononcé un discours d'être fiers d'avoir été élus après les diverses démissions des autres candidats sur la liste de Mr MERCANTI. Ils souhaitent une complémentarité et pas ressentir une opposition dans ce nouveau conseil. Certains démissionnaires continueront à participer à la vie associative et pour les autres ils se retireront de la vie politique.

• ACTUALITÉS DES ADJOINTS

M GOY André, 2^{ème} Adjoint :

Cimetière : Le projet initialement prévu avec un montant de 285 000 € est à revoir. La récupération de tombes anciennes est d'abord une priorité. La pose d'un columbarium et la création d'un jardin du souvenir assez simple sont à prévoir rapidement et à moindre coût et les aménagements extérieurs et l'extension du parking également.

Trottoir du Foyer d'accueil médicalisé « Les Passerelles de la Dombes » : Le portage est réalisé par la CCMP. Le plan est revu par la Commune et la régularisation cadastrale est en cours. Une demande du directeur des Passerelles de la Dombes a été faite pour qu'un cheminement soit fait sans passer par la RD38 pour aller sur le plateau sportif de la Salle des Fêtes.

PLU : La procédure est complexe. Il est prévu une réunion prochainement. La CCMP est prête à nous aider pour le projet 2AU. La zone 2AU propriété LAVERTU est une zone prioritaire et une DUP est possible sur ce terrain.

Ecole : Installation prochaine de stores côté maternelle, la réfection de la toiture terrasse et la mise en place de l'interphonie et alarme PPMS sont des projets prévus au Budget et bientôt validés. Un désembouage des canalisations du chauffage Ecole et Mairie est prévu également.

M DESVIGNES Jean-Luc, 4^{ème} Adjoint :

Voirie : La reprise des travaux du SIEP avec le changement des canalisations est prévue Rue du Mont Rozier jusqu'à fin Avril et ensuite Rue des Rapettes jusqu'à fin mai.

2 courses cyclistes sont annoncées prochainement : 28 Avril « 3^{ème} prix Berthelot Mermoz » et le 6 Mai avec le Tour Rhône Nord Isère.

Mme OLIVIER Chantal, 3^{ème} Adjointe :

La visite du Foyer Médicalisé est prévue demain. Certains résidents sont venus en Mairie réaliser un vote électoral. Il a été utilisé une urne de 1852 pour l'occasion. Le verre de l'amitié à l'issue de cette cérémonie a clôturé un moment de convivialité et de partage.

La CCMP a prévu une réunion prochaine « Brin de talent » et 2 personnes de Tramoyes participeront.

Ecole : La classe de Mme ANCIAN a eu le 2^{ème} prix « Recyclage des déchets plastiques ».

Assistantes maternelles : Une réunion à Miribel est prévue prochainement rassemblant les 20 assistantes de Tramoyes. Projet de revoir l'action « Petite Enfance » sur le secteur.

Journée spéciale : Une journée « Nettoyage de Printemps » sera réalisée le dimanche 22 avril sur certains quartiers de la Commune.

M Franck CURSIO, conseiller municipal :

La fête de la Musique est prévue le 22 juin, les forains seront présents avec des manèges.

• AFFAIRE BOUCHARDON

Mme FILLION Brigitte, 1^{ère} Adjointe rappelle que plusieurs procédures sont en cours dont celle des tracs diffamatoires. Il a été débouté en première instance.

* * *

Prochain Conseil Municipal le 2 Mai 2018.